

**Table ronde Premiers Pas
Séminaire du 11 février**

Quelle relecture des modalités d'intervention territoriale actuelles à l'aune de l'objectif de développement harmonieux du jeune enfant ?

**Pascal DELAPLACE, Directeur Général Caf de la
Seine-Saint-Denis**

Etat des lieux : Les particularité des politiques territoriales Petite enfance et Parentalité :



- **Petite enfance et parentalité des politique essentielles** pour le service aux familles, l'investissement social et le développement des enfants....
- ... **mais qui ne sont pas des compétences obligatoires pour les collectivités** contrairement aux autres politiques (scolaires, insertion, sociales)...
- **Les Caf ont des capacités fortes d'intervention en la matière mais ne peuvent imposer le développement de modes d'accueils :**
 - **Capacité d'ingénierie, de conseil et d'accompagnement des partenaires** à développer l'offre petite enfance en quantité et en qualité,
 - **Capacités financières** sur fonds nationaux et locaux (en Seine-Saint-Denis, 210 millions d'euros sont consacrées aux politiques partenariales),
 - **Capacité de diagnostic** : identification des zones avec les besoins en modes d'accueil les plus prégnants mais aussi capacité à indiquer quelles sont les caractéristiques sociales des familles et donc en partie les besoins en matière d'actions à déployer.
- **Les compétences petite enfance et parentalité sont par ailleurs fortement dispersées entre acteurs** (Caf, CD, communes, activités libérales pour l'accueil individuel, secteur marchand et associatif).

Etat des lieux : Une coordination entre acteurs est donc nécessaire

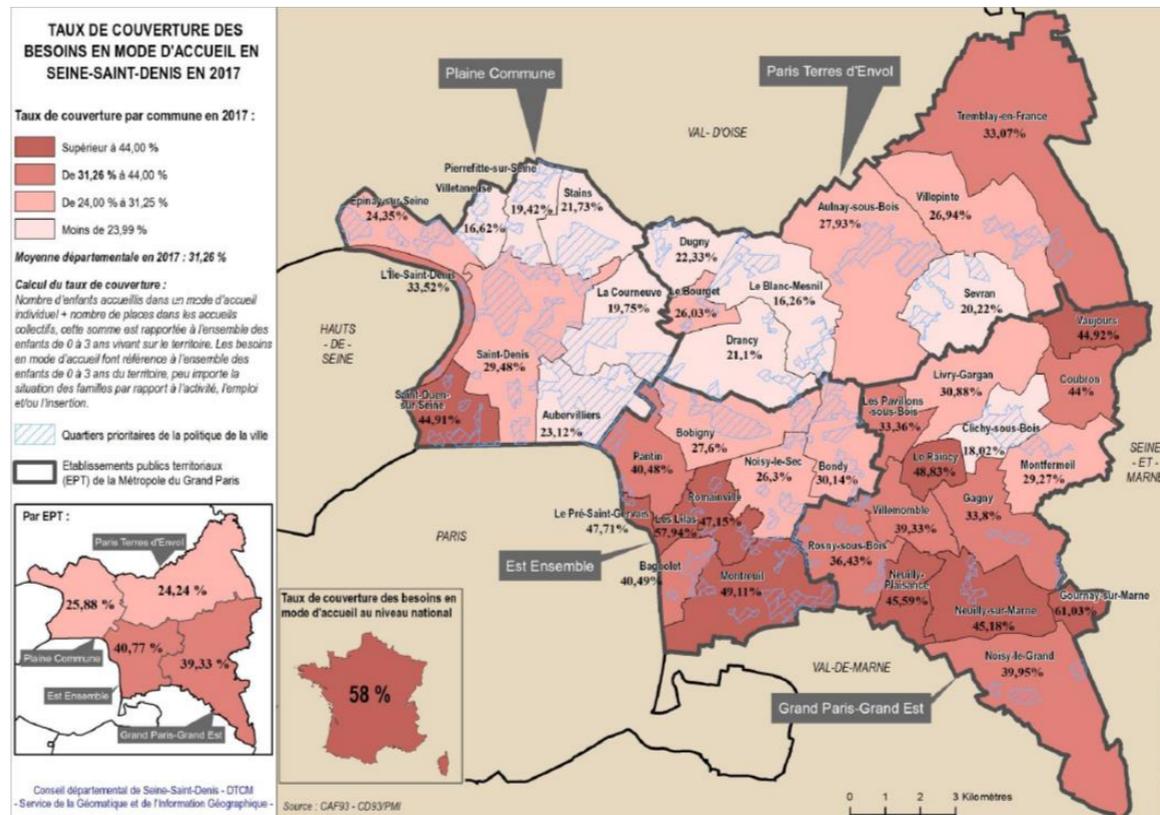
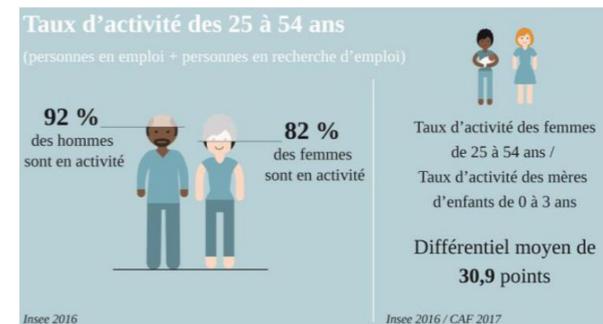
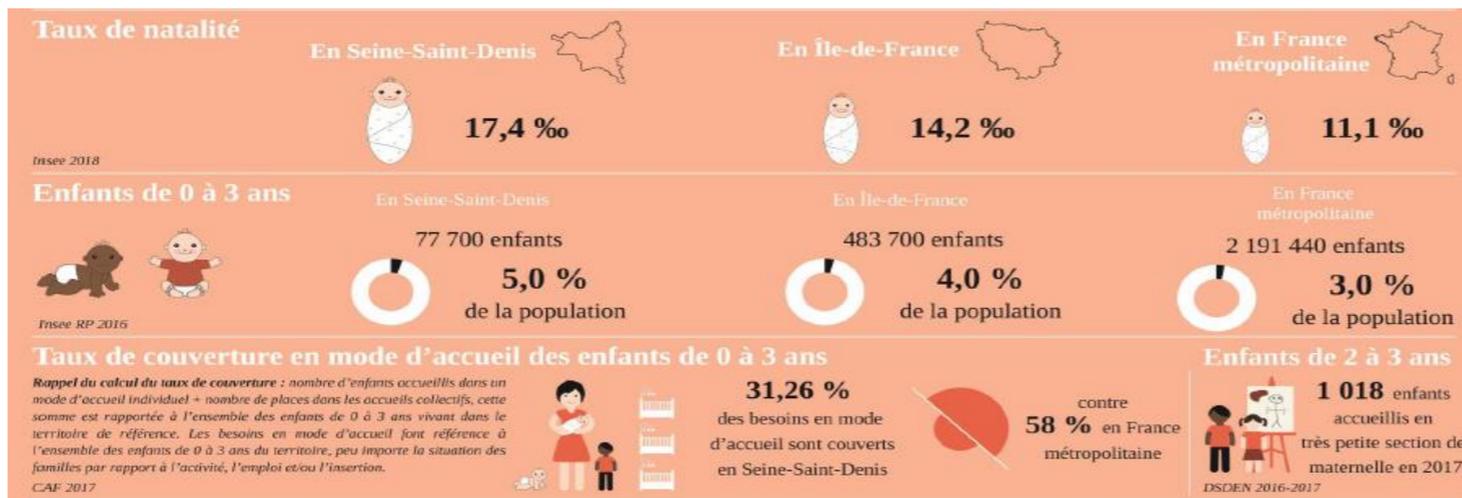
- Elle s'opère notamment à travers les **Schémas Départementaux de service aux familles**.
- Ils sont pilotés par l'Etat (préfecture), la Caf et les Conseils départementaux.
- Ils ont vocation à associer tous les acteurs de la petite enfance et de la parentalité :

Par exemple en Seine-Saint-Denis :

- ✓ La Caisse d'allocations familiales et le Département de la Seine-Saint-Denis ;
- ✓ L'Etat (Direction départementale de la Cohésion Sociale – DDCS et Education Nationale) ;
- ✓ La Région Île-de-France ;
- ✓ Pôle Emploi ;
- ✓ L'Unité territoriale de la DIRECCTE Île-de-France ;
- ✓ Association Départementale des Maires du département de Seine-Saint-Denis – AMF 93 ;
- ✓ La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- ✓ Les Etablissements publics territoriaux – EPT :
 - Est Ensemble
 - Grand Paris Grand Est
 - Paris Terres d'Envol
 - Plaine Commune
- ✓ L'Association des collectifs enfants, parents, professionnel·les d'Île-de-France (ACEPPRIF) ;
- ✓ La Fédération Départementale des Centres Sociaux (FDSC) ;
- ✓ La Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) ;
- ✓ La Ligue de l'Enseignement – FOL 93 ;
- ✓ Le Syndicat professionnel des assistant·es maternel·les et assistant·es familiaux (SPAMAF) ;
- ✓ L'Union Départementale des Associations Familiales – UDAF 93 ;
- ✓ L'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistant·es maternel·les (UFNAFAAM).

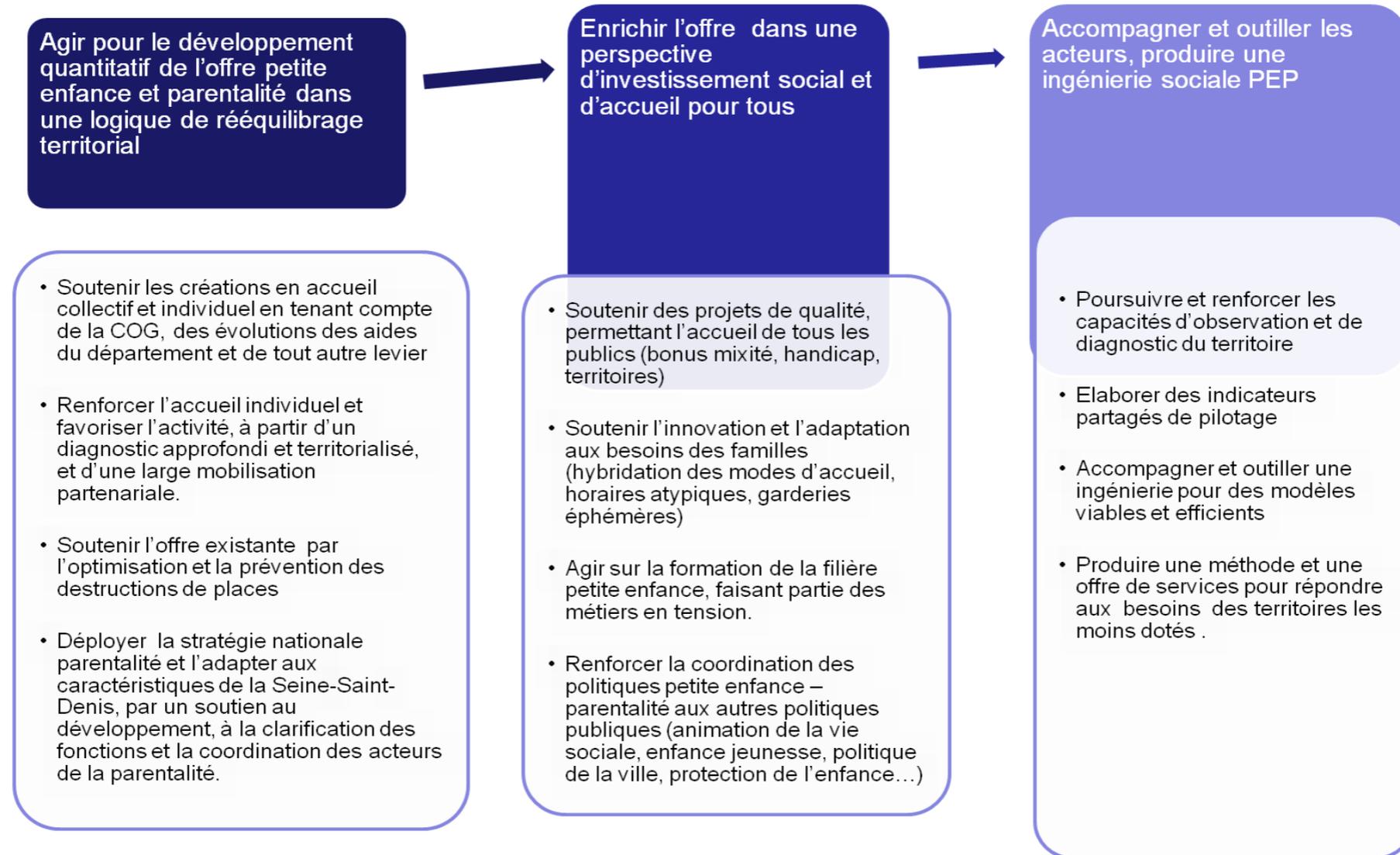
Etat des lieux : Les SDSF permettent d'agir pour renforcer l'offre petite enfance et sa qualité

- Un diagnostic est réalisé, il permet d'objectiver les besoins :



Etat des lieux : Les SDSF permettent d'agir pour renforcer l'offre petite enfance et sa qualité

- Le SDSF de Seine-Saint-Denis déploie trois objectifs :



Quelques exemples d'actions :

Développement de l'offre petite enfance et parentalité

20 MAM créées



Fonds locaux sur l'investissement



Déploiement du bonus territoire

pour favoriser la création de nouvelles places, notamment sur les QPV

L'Agence Départementale de Développement de l'accueil individuel (Caf-CD)



Accueil de toutes les familles



23 crèches AVIP pour 750 places proposées aux familles

Dispositif expérimental **FAIS-MOI UNE PLACE!**
159 familles en insertion sociale ont été accompagnées pour accéder à un mode d'accueil

FMUP



Des garderies éphémères dans les centres sociaux



1000 boîtes à magie littéraire distribuées pendant le confinement



Perspectives : Une approche plus globale et moins segmentée par responsabilité à poursuivre



- **Une approche encore trop segmentée par responsabilité entre institutions** même si les SDSF ont beaucoup apporté :
 - **Complexité du processus de création des structures et des financements** pour les acteurs petite enfance et parentalité (Caf, conseil départemental, fonds Etat, communes, crédit d'impôt).
 - Acteurs de « tutelle » nombreux sur la réglementation, les financements et l'accueil (PMI, CAF, Etat)
- Une progression forte des leviers financiers pour les territoires insuffisamment dotés (bonus territoire) **mais des résultats en matière de rééquilibrage qui prendront du temps et resteront conditionnés à la capacité d'action des communes.**